

Direction générale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, des Laurentides, de Lanaudière et de l'Outaouais

Sainte-Thérèse, le 22 juin 2021

PAR COURRIEL:

Objet : Demande d'accès aux documents concernant le lot 6 397 099, Allée du Golf à Saint-

Eustache

V/Réf.: E-21-458

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, datée du 11 juin dernier concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Autorisation du 13 février 2017, 2 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé

Elena Ciocoiu Répondante de la Loi sur l'accès aux documents

p.j. (3)

Direction régionale des Laurentides 260, rue Sicard, bureau 200 Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4 Téléphone : 450 433-2220 Télécopieur : 450 433-1315

Courriel: elena.ciocoiu@environnement.gouv.qc.ca
Internet: www.environnement.gouv.qc.ca

Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques

Québec & &

Sainte-Thérèse, le 13 février 2017

AUTORISATION Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2, article 32)

Ville de Saint-Eustache 145, rue Saint-Louis Saint-Eustache (Québec) J7R 1X9

N/Réf.:

7311-15-01-72005-13

401335216

Objet:

Prolongement de réseaux d'aqueduc et d'égouts

Mesdames, Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation du 1^{er} mars 2016, reçue le 2 mars 2016 et complétée le 7 février 2017, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le prolongement de la rue Allée du Golf et les rues A, B et C faisant parties de la phase II du parc industriel Albatros. Mise en place d'un poste de pompage des eaux usées sans trop-plein.

Les travaux se dérouleront sur les lots 5 590 507, 5 590 508, 5 853 721 et 5 853 726, cadastre du Québec, ville de Saint-Eustache, MRC Deux-Montagnes.

Coordonnées MTM8 (nad 83) : X = 271 195, Y = 5 046 203.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujetti à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, signé par Mario Guérin, ing., Ville de Saint-Eustache, en date du 29 février 2016;
- Lettre du 24 mai 2016, signée par Mario Guérin concernant des informations complémentaires sur la gestion des eaux pluviales;
- Courriel du 16 décembre 2016 (14:00) de Mario Guérin concernant des informations complémentaires notamment sur la gestion des eaux pluviales, la capacité hydraulique du cours d'eau Barbe, l'érable noir et la mise à jour de la description des ouvrages d'assainissement;

N/Réf.: 7311-15-01-72005-13

401335216

• Lettre du 2 février 2017, signée par Mario Guérin concernant l'érable noir;

• Plans SM-351 (SM-01 à SM-07, SM-09 à SM-11, SM-14 à SM-16) rév. 1 les plans SM-351 (SM-08 et SM-12 et SM-13) rév. 2, signés et scellés par Mario Guérin, ing.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

Hélène Proteau

Directrice régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

HP/YA/cp